

République française

DEPARTEMENT de la DROME

## DELIBERATION

**OBJET : CIMETIERE TARIFS CONCESSIONS**

**N° : DE\_2016\_093**

### Séance du mardi 06 décembre 2016

Date de la convocation: 07/12/2016

*L'an deux mille seize et le six décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Yves ARMAND,*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

**L'an deux mille seize et le six décembre**

Le conseil municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme).  
S'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves ARMAND.

Date de la convocation : 07 décembre 2016

PRESENTS : Yves ARMAND, Christine FOROT, Thierry BUSIN, Nadia VERDON, William AUGUSTE, Isabelle MEJEAN, Franck THEOLAS, Hélène CHARANCON, Pierrick MATHIAS, Sandrine MEARY, Christian BOURRETTE, Martine DENISE

ABSENTS EXCUSES : Nadia GALIANA

ABSENT NON EXCUSE :

REPRESENTE : Franck RUSSO par Sandrine MEARY, Bernard DUBOIS par Thierry BUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine MEARY

Monsieur le maire rappelle la création du nouveau cimetière sur le territoire communal.

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de fixer les tarifs pour les concessions dans le cimetière communal.

#### CONCESSION ANCIEN CIMETIERE (PLEINE TERRE)

	<u>2 CORPS</u> (dimension 2mx1m)	<u>4 CORPS</u> (dimension 2mx2m)
15 ANS .....	300 €	500 €
30 ANS .....	500 €	800 €
50 ANS .....	750 €	1.200 €

La délibération antérieure sur les tarifs des concessions est abrogée.

#### EMPLACEMENT NOUVEAU CIMETIERE (2 CORPS) (dimension 2m50 x 1m)

15 ANS .....	250 €
30 ANS .....	400 €
50 ANS .....	600 €

Valence  
Date de réception de l'AR 08/12/2016  
026-212603260-20161206-DE 2016 093-DE

Rajouter le prix du caveau : tarif à parfaire avec le coût en vigueur au moment de l'inhumation, qui sera fourni par la commune.

**EMPLACEMENT COLUMBARIUM (PLAQUE IDENTIFICATION)**

15 ANS .....	200 €
30 ANS .....	350 €
50 ANS .....	550 €

Rajouter le prix du caveau : tarif à parfaire avec le coût en vigueur de la plaque d'identification.

**EMPLACEMENT CAVURNE**

15 ANS .....	200 €
30 ANS .....	350 €
50 ANS .....	550 €

**JARDIN DU SOUVENIR : GRATUIT**

**DISPERSION DES CENDRES GRATUITE HORS FRAIS CONCERNANT LA PLAQUE D'IDENTIFICATION A APOSER SUR LA COLONNE.**

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :  
· FIXE les tarifs d'attributions et de renouvellement des concessions comme définis ci-dessus,  
· DIT qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2017.

Le maire : Y.ARMAND

